



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-226

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danièle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETARE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Convention pédagogique entre la Ville de Perpignan et le lycée Joan MIRO -Année scolaire 2022-2023

M. Charles PONS expose :

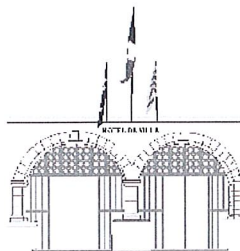
Mes chers collègues,

Les élèves de la section professionnelle CAP APH «Agent de Propreté et d'hygiène» du lycée Joan MIRO effectuent, durant leur année scolaire, des séquences d'enseignement professionnel.

Dans le cadre de leur formation, les élèves de CAP APH apprennent et mettent en œuvre des techniques d'entretien courant et de remise en état sur différents matériaux et types de locaux. Les élèves concernés développent un projet sur l'entretien du patrimoine architectural appartenant aux institutions. Ils réaliseront lors de travaux pratiques transférés, en concertation avec les services de la Ville, l'entretien de différentes zones et matériaux de l'hôtel Pams.

Les zones et les activités d'intervention seront préalablement définies par le chef d'établissement de l'hôtel Pams.

En conséquence, il convient de conclure une convention pédagogique entre le lycée Joan MIRO et la Ville qui fixe les engagements respectifs des deux parties.



Pour la Ville :

-Mise à disposition de plusieurs zones dans l'hôtel Pams pour les séances d'enseignement

Pour l'établissement scolaire :

Travaux d'entretiens suivant,

Lavages de vitres

Dépoussiérages minutieux des pièces (plafonds, corniches, moquettes, des luminaires, des objets et meubles d'époque

Balayage Humide, lavage des sols et des moquettes (shampooing, injection, extraction, entretien des sanitaires)

Lustrage du parquet à la monobrosse

Entretien et restauration des poignées, rampe en laiton, cuivre

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la conclusion de cette convention pédagogique ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20220922-159179-DE-J-J

Accusé reçu le : 29 SEP. 2022

Affiché le : 29 SEP. 2022

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

